Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 056-215600057-20260305-I_2026_5_1-DE
ID : 056-215600057-20260305-II_2026_5-DE

COMMUNE D'ARZON
56640 MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

II-2026-5

En exercice	**16**
Présents	**14**
Pouvoirs	**2**
Votants	**16**

L'an deux mille vingt-six,
le cinq mars, à dix-huit heures trente minutes
le Conseil Municipal de la
Commune d'ARZON (Morbihan),
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Madame Frédérique GAUVAIN, Maire,
Date de convocation du Conseil Municipal : vingt-quatre février deux mille vingt-six
-article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : F. GAUVAIN - J.C. VERDONCK - C. LECLERC – P.L. KERINO - J. SAUVAGET - P. DRUELLES - C. TRICOIRE – V. ADAM-MOISSON - A. HUET - B. DE RENEVILLE - O. DENFER - C. PELLISSIER - I. LEFRANC - I. RONDOT
ABSENTS : - S. LE DAMANY - B. LAURENT
POUVOIRS : S. LE DAMANY à F. GAUVAIN – B. LAURENT à J-C. VERDONCK

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de Monsieur Pierre-Loïc KERINO, secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Objet: Budget Primitif 2026 – Budget principal

Vu la délibération II-2026-1 du 5 mars 2026 (séance tenante) portant affectation des résultats 2025,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2312-1,

Considérant la réunion de la commission des Finances élargie du 26 février 2026,

Vu l'exposé de Madame le Maire sur le contexte financier dans lequel s'inscrit le budget 2026,

Les budgets primitifs de la commune contiennent les prévisions de dépenses et de recettes des sections de fonctionnement et d'investissement.

Ils doivent être équilibrés en dépenses et en recettes pour chacune des sections.

En cette année électorale, les budgets doivent être votés avant le 30 avril.

La préparation des budgets a été réalisée par les services et les arbitrages ont été présentés en commission finances le 26 février 2026.

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 056-215600057-20260305-I_2026_5_1-DE
ID : 056-215600057-20260305-II_2026_5-DE

Les équilibres du budget principal sont les suivants :

FONCTIONNEMENT	10 876 707,41 €
INVESTISSEMENT	7 532 556.31 €
TOTAL SECTIONS	**18 409 263.72 €**

Vu la proposition budgétaire 2026,

Entendu les observations,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, **par 12 voix pour et 4 contre (O. DENFER – C. PELLISSIER – I. RONDOT – B. DE RENEVILLE)**

- Adopte le budget primitif 2026.
- Donne mandat au Maire pour poursuivre cette décision et prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution.

Fait et délibéré à ARZON, le 5 mars 2026.

La Présidente,

Frédérique GAUVAIN

Le Secrétaire de séance,

Pierre-Loïc KERINO

Pour extrait certifié conforme,
Certifié exécutoire,
Publié, affiché le 10 MARS 2026
Transmis au représentant de l'état le 10 MARS 2026

Le Maire,

MAIRIE DE ARZON 56640

Frédérique GAUVAIN

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 056-215600057-20260305-II_2026_5_1-DE

Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 056-215600057-20260305-II_2026_5-DE

ARRETE ET SIGNATURES

COMMUNE DE ARZON - BUDGET PRINCIPAL

Présentation

Présenté par le Mme GAUVAIN, Maire,
A Arzon, le 05/03/2026
Le Mme GAUVAIN, Maire

Délibération

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire.
A Arzon, le - 5 MARS 2026

Votes

Nombre de membres en exercice :	16
Nombre de membres présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	16
Pour :	12
Contre :	4
Abstention :	

Les membres du Conseil Municipal,

Date de convocation : 24/02/2026

Signataire	
GAUVAIN Frédérique	
VERDONCK Jean-Claude	
LECLERC Catherine	
KERINO Pierre-Loïc	
SAUVAGET Julie	
DRUELLES Philippe	
TRICOIRE Chantal	
ADAM-MOISSON Virginie	
HUET Aurélie	
DE RENEVILLE Bruno	
DENFER Olivier	
PELLISSIER Caridad	
LEFRANC Ingrid	

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 056-215600057-20260305-I_2026_5_1-DE

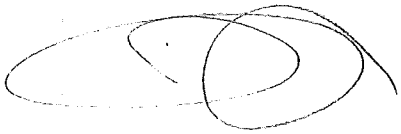
Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 056-215600057-20260305-II_2026_5-DE

ARRETE ET SIGNATURES

Signataire

LAURENT Bérenger

RONDOT Isabelle



LE DAMANY Sylvie

Certifié exécutoire par le Mme GAUVAIN, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le ....., et de la publication le .....

A Arzon, le .....